

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1. Règles générales

Il est rappelé aux auteurs qui proposent un article qu'ils doivent se conformer aux **règles générales des publications scientifiques**:

- En garantissant que l'article est original, c'est-à-dire qu'il n'a pas fait l'objet d'aucune publication préalable et qu'il n'est pas soumis pour publication dans une autre revue.
- Les articles deviennent propriété de l'éditeur et toute reproduction partielle ou totale ne peut avoir lieu par la suite sans son autorisation.
- De la même façon, toute utilisation d'éléments, en particulier d'illustration, d'une autre publication nécessite l'accord écrit des auteurs et de l'éditeur concerné. Ce fait sera mentionné et référencé dans la légende ou dans le texte.
- La nomenclature, l'orthographe et la définition des termes spécialisés, ainsi que les abréviations doivent suivre les recommandations internationales.
- Les auteurs doivent veiller à ce que les textes soumis soient clairs et facilement compréhensibles, précis et concis.
- Les abréviations qui ne sont pas reconnues internationalement doivent être expliquées lors de leur première apparition dans le texte et, ensuite, être utilisées de manière cohérente et invariable.
- Aucune abréviation ne sera utilisée dans le titre ni dans le résumé. Pour ne pas nuire à la clarté, elles doivent être en nombre restreint.
- Les articles sont adressés pour avis à des évaluateurs qui restent anonymes pour les auteurs.
- En aucun cas, la Revue n'est engagée vis-à-vis des manuscrits qui lui sont adressés, avant la décision définitive du Comité de Rédaction.
- En cas de modifications demandées par le Comité de Rédaction, la version corrigée du manuscrit doit être adressée dans un délai maximal de 2 mois au-delà duquel l'article sera considéré comme une nouvelle soumission.

2. Présentation générale

- Les propositions d'articles doivent être adressées à la revue en format digital uniquement selon les caractéristiques techniques suivantes :
 - Cadre de saisie: 24,7cmx17cm (folio compris)
 - Taille de la police de caractère: 12 points (**Times New Roman**)
 - Marges:
 - Gauche: 02,5cm.
 - Droite: 02,5 cm.
 - Haut: 02 cm.
 - Bas: 03 cm.
- La première page doit contenir : le titre complet de l'article, le(s) nom(s) et le(s) prénom(s) de(s) l'auteur(s) et son (leur) grade, l'institution à laquelle il(s) appartient (nent) (département-faculté – université), numéro de téléphone, fax, et adresse électronique.

- L'article doit comporter trois (03) résumés. Le premier en arabe, le deuxième en français et le troisième en anglais. Les résumés doivent être de même taille d'environ 100 mots chacun.
- Chaque résumé doit être suivi des mots clés de trois (03) à sept (07) en gras.

3. Les références

- La bibliographie doit être mise à la fin de l'article selon la norme [ISO 690 \(2010\)](#).
- Les références sont présentées conformément aux normes de « **Vancouver** » : International Committee of Medical Journal Editors.
- Les références figurent sur une (des) page(s) séparée(s) et numérotées à la suite. Elles sont numérotées selon l'ordre d'apparition dans le texte. Elles sont identifiées dans le texte, les tableaux et les légendes par des chiffres arabes entre crochets.
- Les références citées uniquement dans les légendes, les tableaux ou les figures sont numérotées de telle façon qu'elles succèdent à la dernière référence citée dans le texte avant l'appel du tableau.
- Les numéros sont séparés par des virgules quand il s'agit de deux chiffres consécutifs ou non, et par un trait d'union quand il s'agit de trois chiffres consécutifs au moins – seuls les chiffres extrêmes sont alors cités : [5,7], [9-11], [5, 7, 9-11, 13].
- Toutes les références citées dans le texte figurent dans la liste des références et vice versa.
- Jusqu'à six auteurs, ceux-ci doivent être nommément indiqués ; à partir de sept, seuls les six premiers seront cités, suivis d'une virgule et de la mention « et al. ».
- Les articles acceptés mais non encore publiés peuvent être référencés en indiquant la revue, l'année et le volume avec la mention (à paraître) ou (in press).
- Les références à des communications personnelles, des mémoires, des manuscrits en préparation ou soumis à des revues ne sont acceptées qu'entre parenthèses dans le texte et ne doivent pas figurer dans la liste bibliographique.
- Si le travail a déjà fait l'objet d'une communication préliminaire ou d'une publication partielle, mention doit en être faite de sa référence complète.
- Si le nom de l'auteur apparaît dans le texte, il doit être suivi par le numéro de la référence.
- Les références sont vérifiées par les auteurs avec les documents originaux.

4. Liste de vérification de la soumission

En tant que partie intégrante du processus de soumission, les auteurs doivent s'assurer de la conformité de leur soumission avec tous les éléments suivants, et les soumissions peuvent être retournées aux auteurs qui ne sont conformes pas à ces directives.

- La soumission n'a pas déjà été publiée, et elle n'est pas considérée actuellement par une autre revue (ou une explication a été fournie dans Commentaires au rédacteur).

- Le fichier de la soumission est dans un format de fichier de document OpenOffice, Microsoft Word, RTF, ou WordPerfect.
- Lorsque possible, les URLs des références ont été fournies.
- Le texte est à simple interligne; utilise une police à 12 points; emploie l'italique plutôt que le souligné (sauf pour les adresses URL); et place toutes les illustrations, figures, et tableaux aux endroits appropriés dans le texte plutôt qu'à la fin.
- Le texte se conforme aux exigences stylistiques et bibliographiques décrites dans [Directives aux auteurs](#), qui se trouve dans « À propos de la revue ».
- Dans le cas d'une soumission à une rubrique de la revue évaluée par les pairs, les instructions dans [Assurer une évaluation à l'aveugle](#) ont été suivies.

5. Déclaration de confidentialité

Les opinions exprimées dans les articles et travaux publiés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

POLITIQUE D'ACCES LIBRE

Cette revue fournit l'accès libre immédiat à son contenu se basant sur le principe que rendre la recherche disponible au public gratuitement facilite un plus grand échange du savoir, à l'échelle de la planète.